



# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ C67262707

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL																															
Contrôle technique périodique		29/04/2025	25035070																															
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																
Défavorable pour défaillances majeures		<p><b>Défaillances majeures :</b></p> <p>0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle</p> <p>1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVG, AVD</p> <p>1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé AVG, AVD</p> <p>4.11.1.c.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit AV</p> <p>5.2.3.d.2. PNEU : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté AVG, ARD, AVD, ARG</p> <p>5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu AVD</p> <p>7.1.5.b.2. AIRBAG : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule</p> <p>8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement</p> <p>8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV</p> <p><b>Défaillances mineures :</b></p> <p>4.1.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection légèrement défectueux AVG, AVD</p> <p>4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD</p> <p><b>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :</b> 15/01/2020 : 139699 km / 03/02/2020 : 140581 km / 24/08/2020 : 141708 km / 06/10/2021 : 150626 km / 18/03/2025 : 203859 km</p>																																
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																																		
28/06/2025																																		
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																		
Contre-visite																																		
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																		
N° D'AGRÉMENT : S006C169																																		
(9) RAISON SOCIALE : SAS AUTO BILAN SLV																																		
(3) COORDONNÉES : 55 RUE CLAUDE BERNARD ZI SECTEUR C7 06700 SAINT LAURENT DU VAR Tél : 0492042020																																		
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																		
N° D'AGRÉMENT : 006C1158																																		
SIGNATURE :																																		
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation																																
AC-203-VR (F)	18/03/2025	12/09/2009																																
Marque	Désignation commerciale																																	
RENAULT	MEGANE SCENIC																																	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																
VF1JZ0N0641656257	M1	VP																																
Type/CNIT	Énergie																																	
M10RENV000Z208	GO																																	
Document(s) présenté(s)																																		
Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel																																		
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																
204894		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8 m/km) :</td> <td colspan="2">+0.1 m/km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤ 30%) :</td> <td>23 %</td> <td></td> <td>18 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :</td> <td>-1.8 %</td> <td>-1.2 %</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :</td> <td>-4.0 %</td> <td></td> <td>-4.0 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.1 m/km				Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	23 %		18 %		Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.8 %	-1.2 %			Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-4.0 %		-4.0 %	
	AVANT		ARRIERE																															
	G	D	G	D																														
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.1 m/km																																	
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	23 %		18 %																															
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.8 %	-1.2 %																																
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-4.0 %		-4.0 %																															
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																		
PROCÈS-VERBAL N° :	DATE :																																	
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :																																		